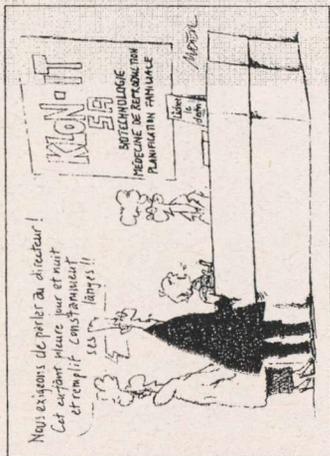


**Votation du 28 novembre:
Non à la loi fédérale relative à la recherche
sur les cellules souches embryonnaires**



Appel de Bâle contre le génie génétique
Murbacherstrasse 34
Postfach 205
4013 Basel

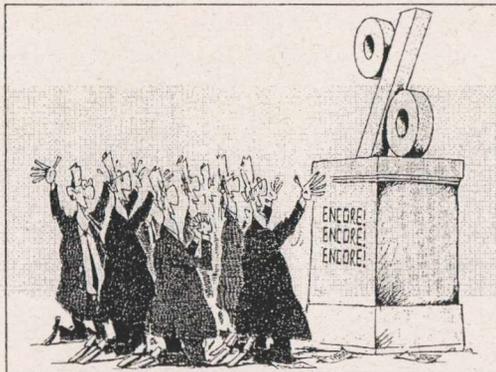
Geschäftsantwortsendung
Invio commerciale-risposta
Envoi commercial-réponse



Nicht frankieren
Ne pas affranchir
Non affrancare

- **Etudier les alternatives possibles** Les connaissances que la recherche espère obtenir par le biais des cellules souches embryonnaires peuvent être acquises à partir de cellules souches adultes. L'obtention de telles cellules est éthiquement acceptable, car elle intervient avec l'assentiment de personnes capables de discernement.
- **Non au brevetage de cellules humaines** La nouvelle loi autorise le brevetage de cellules souches embryonnaires génétiquement manipulées. Nous exigeons une "interdiction de breveter le vivant", cellules et tissus inclus.

La Loi relative à la recherche sur les cellules souches est le fruit d'un bricolage bâclé et ne repose sur aucune base constitutionnelle. A ce jour, il n'existe pas de résultats scientifiques justifiant cette loi, ceci d'autant



plus que les techniques alternatives n'ont été étudiées que de façon lacunaire. De plus, l'utilisation d'embryons humains comme matière première destinée à l'industrie pharmaceutique est éthiquement condamnable.

C'est pour toutes ces raisons que l'Appel de Bâle contre le génie génétique appelle les citoyennes et les citoyens suisses à rejeter la nouvelle loi.

**Sacrifier l'éthique sur l'autel du profit?
Non à la recherche sur les embryons!
Votez NON le 28 novembre et refusez la Loi relative à la recherche sur les cellules souches!**

Nous soutenons l'Appel de Bâle contre le génie génétique et les Verts, Parti écologiste suisse, et disons NON à la recherche sur les embryons humains:

Organisations

Aktion Gsundi Gsundheitspolitik AGGP, Zurich; anthroposana - association pour une médecine élargie par l'anthroposophie, Alersheim; appella, Info- und Beratungstelefon zu Verhütung, Schwangerschaft, Kinderlosigkeit und Wechseljahren, Zurich; BastAl Basels starke Alternative; Forum GenAu, Berne; Komitee zum Schutz der Menschenwürde, Berne; Parentela CH, Elternforum, Langenbruck; Schweizerische Gesellschaft für ein Soziales Gesundheitswesen (SGSG)/Zeitschrift Soziale Medizin, Bâle; Fédération suisse des sages-femmes, Berne.

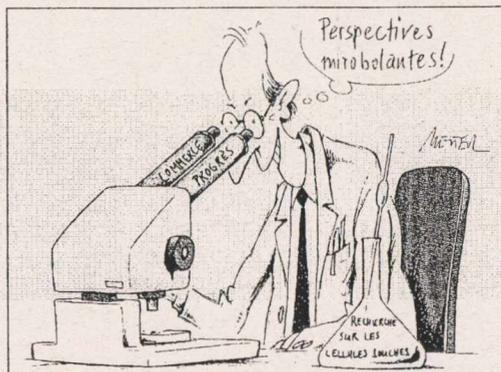
Personnes

Cécile Bühlmann, conseillère nationale Verts, Lucerne; Ruth Genner, conseillère nationale Verts et présidente du parti écologiste suisse, Zurich; Dr. med. Michaela Glöckler, Dornach; Maya Graf, conseillère nationale Verts, Sissach; Dr. Jost Gross, juriste et conseiller national PS, Ermatingen; Pia Hollenstein, conseillère nationale Verts, St. Gall; Florianne Koechlin, Blauen-Institut, Münchenstein; Ueli Leuenberger, conseiller national Verts, Genève; Martina Meier, biologiste et représentante NOGERETE, Berne; Dr. Carola Meier-Seethaler, philosophe et psychothérapeute, Berne; Dr. Med. Guy Morin, candidat pour le conseil d'état, Verts, Bâle; Geri Müller, conseiller national Verts, Baden; Dr. med. Markus Scheuring, Bonstetten; Simonetta Sommaruga, conseillère aux Etats PS, Spiegel.

L'Appel de Bâle contre le génie génétique compte sur votre générosité et votre soutien! Merci d'avance.
CCP: 40-26246-8

Sacrifier l'éthique sur l'autel du profit?

NON à la recherche sur les embryons!



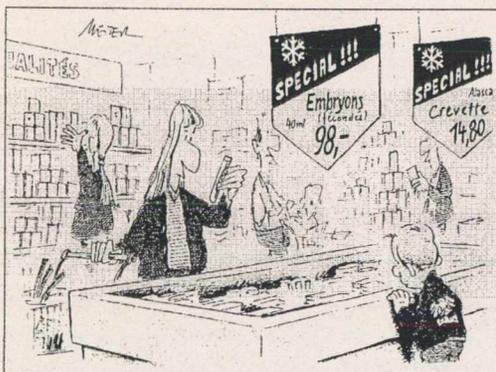
Votation du 28 novembre:

Non à la loi fédérale relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires (Loi relative à la recherche sur les cellules souches, LRCS)



Le coeur du problème: utilisation d'embryons comme matière première pour la recherche

Initialement, la fécondation in vitro (FIV), les célèbres "bébés éprouvettes", était destinée à aider les femmes dont les oviductes étaient défectueux. Aujourd'hui, elle est utilisée en Suisse comme méthode standard de traitement de la stérilité. L'intervention consiste à placer les ovules, préalablement prélevés sur la patiente, dans un récipient en verre avec



environ 100 000 spermatozoïdes en vue de leur fécondation. La loi autorise, au maximum, le développement de trois ovules fécondés jusqu'au stade de l'embryon. Ceux-ci sont réimplantés dans l'utérus trois à cinq jours plus tard.

Si, pendant cette intervalle, la patiente tombe malade ou interromp le traitement, ces embryons sont considérés comme "surnuméraires". La Loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA) interdit la conservation de tels embryons. Cela signifie qu'ils ne doivent plus être maintenus en vie. Pourtant, cette interdiction n'empêche pas le corps médical de conserver les embryons surnuméraires (env. 200 par an en Suisse) sous prétexte qu'ils pourraient être à nouveau utilisés, par exemple si la donneuse décidait de reprendre le traitement.

Avec la "fécondation in vitro" (FIV), la médecine a, pour la première fois de son histoire, mis au point une technique permettant de maintenir en vie des embryons hors du corps de la mère. Ces embryons ne sont pas seulement employés pour la procréation médicalement assistée. Ils suscitent également un grand intérêt dans les milieux pharmaceutiques qui y voient un réservoir inépuisable de "matière première".

Référendum contre une décision hâtive du Parlement

Actuellement, les embryons sont très prisés des industries pharmaceutiques qui les considèrent comme une "matière première" universelle, un produit magique susceptible de guérir un nombre incalculable de maladies. Les cellules souches, contenues dans les embryons, sont en effet capables de reproduire toutes les sortes de tissu humain. C'est pour cette raison que le Parlement, sous la pression du lobby de l'industrie pharmaceutique et de la recherche et à l'issue d'une procédure accélérée, a adopté la Loi relative à la recherche sur les cellules souches le 19 décembre 2003. Cette loi est censée régler le sort et l'utilisation des embryons surnuméraires ainsi qu'autoriser la recherche sur les cellules souches embryonnaires, un sujet extrêmement controversé. Avec deux autres comités référendaires, l'Appel de Bâle contre le génie génétique a saisi le référendum contre cette loi. Le 6 mai 2004 près de 85 000 signatures ont été déposées à la Chancellerie fédérale. Le référendum a donc abouti et la loi sera soumise au vote populaire le 28 novembre prochain.

Les raisons de dire non à la recherche sur les embryons humains :

- **Les embryons humains ne sont pas des produits destinés à l'industrie** La médecine a évidemment l'obligation de soulager les souffrances humaines et de guérir les maladies. Cependant, avoir recours aux embryons humains pour fabriquer des produits médicaux n'est éthiquement pas acceptable. L'embryon humain est, et doit rester, l'origine de la vie. On ne peut pas simplement redéfinir sa fonction pour en faire un fournisseur de cellules souches ou un donneur d'organes.
- **Les promesses de guérison sont trompeuses** Les chercheurs et l'industrie pharmaceutique justifient leur position en invoquant le potentiel de guérison miraculeux que représentent les cellules souches! Comme si la recherche avait déjà fait ses preuves dans ce domaine, alors qu'elle n'en est qu'à ses premiers balbutiements. Personne ne sait aujourd'hui s'il sera un jour effectivement possible de guérir le diabète, la maladie d'Alzheimer ou celle de Parkinson. En prétendant que de telles

Appel de Bâle contre le génie génétique
 Murbacherstrasse 34
 Case postale 205, 4013 Bâle
 T 061 6920101, F 061 6932011
 info@baslerappell.ch, www.baslerappell.ch



Devenez membre !

Engagez-vous contre le génie génétique aux côtés de l'Appel de Bâle pour :

- le maintien de la biodiversité et la qualité de vie dans un environnement intact, sans les risques liés au génie génétique ;
- un monde plus juste, exempt de brevet sur le vivant ;
- pour un monde plus humain ainsi qu' une médecine et une recherche éthiquement défendable.

Oui, je souhaite devenir membre de l'Appel de Bâle !

- et j'obtiens un cadeau :
- 1 paquet de Café Biobravo ! ou
- 1 paquet d' Espresso Biobravo !

(Nous remercions Hilti Bernold AG, Hirtfelden, pour ses généreux soutiens)

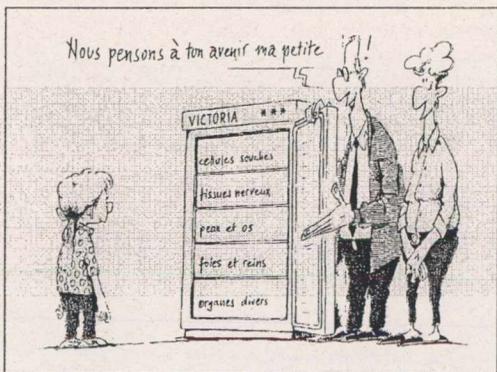


Catégorie/contribution annuelle

- Fr. 100.- personnes à revenu normal
- Fr. 35.- étudiants, apprentis, retraités AVS et autres personnes à revenu réduit
- donateurs (cotisation annuelle libre de plus de Fr. 100.-)
- je m'abonne à la revue de presse génie génétique au prix de Fr. 95.- (non-membres : Fr. 60.-)
- Je souhaite, sans engagement de ma part, des informations sur l'Appel de Bâle contre le génie génétique

guérisons sont possibles, on ne fait que donner de faux espoirs à un grand nombre de malades.

• **Assurer la protection garantie par la Constitution fédérale**
 La Constitution fédérale suisse garantit la protection de la dignité humaine et la protection contre l'utilisation abusive des techniques de la procréation médicalement assistée sur l'être humain. Le Parlement lui-même a reconnu que le problème de la constitutionnalité de la recherche sur les embryons n'était pas résolu. C'est pour cette raison que la loi en question, initialement intitulée "Loi relative à la recherche sur les embryons", s'est rapidement muée en "Loi relative à la recherche sur les cellules souches" pour donner l'impression que son objet n'est pas la vie humaine, mais un simple amas cellulaire.



- **Prévenir une percée du clonage** L'implantation de cellules souches embryonnaires exige la suppression de la barrière immunitaire, de sorte que le corps hôte ne rejette pas les nouvelles cellules. Afin d'éviter cet obstacle, certains chercheurs suisses proposent déjà le recours à des cellules souches obtenues par "clonage thérapeutique". La Loi relative aux cellules souches embryonnaires ouvre donc largement la voie aux techniques de clonage, aujourd'hui encore interdites.
- **Éviter les contradictions avec la législation existante** La nouvelle loi entend autoriser ce que la Loi sur la procréation médicalement assistée interdit, à savoir la recherche sur les embryons surnuméraires qui n'ont pu être implantés dans l'utérus de la donneuse. La LPMA, en interdisant la conservation des embryons, n'admet pas l'existence d'embryons surnuméraires. Il y a là une contradiction inacceptable.

© pour toutes les illustrations sur ce dépliant: G. Meisler